



United Nations
Environment
Programme



Distr.
RESTREINTE

UNEP/BUR/17
19 janvier 1983

Original:
FRANCAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution

Athènes, 13-14 décembre 1982

COMPTE - RENDU
=====

1. Le Bureau s'est réuni à Athènes les 13 et 14 décembre 1982 sur l'invitation du Secrétariat, ainsi qu'il en avait été décidé lors de la réunion du 1er octobre 1982. La réunion était présidée par son Excellence, Monsieur Giovanni Falchi (Italie), M. Ladjouzi (Algérie), Vice-Président, Serge Antoine (France) et J. Naggear (Liban), Rapporteur, étaient présents. Monsieur A. Manos, Coordonnateur, représentait le Secrétariat à la réunion.

Les délibérations ont été ouvertes à 10 heures, le 13 décembre et ont pris fin à 18 heures le 14 décembre, réparties sur deux sessions par jour.

Le Bureau a adopté son ordre du jour figurant en annexe I.

2. Compte-rendu du Coordonnateur sur les activités d'octobre à décembre 1982

M. Manos expose succinctement au Bureau les activités du Secrétariat et du PAM depuis la dernière réunion du Bureau, le 1-10-82, jusqu'à ce jour.

2.1. L'installation du Secrétariat à Athènes s'est poursuivie normalement quant aux problèmes internes.

En ce qui concerne les relations avec le Pays hôte, qui sont cordiales sur le plan personnel, elles marquent quelques lenteurs et flottements quant à la conclusion des documents officiels relatifs à l'installation du siège : l'accord de siège n'est pas encore ratifié, le contrat de location du siège n'est pas encore signé. Le nouvel organe de liaison avec l'Unité n'est pas encore désigné explicitement. La contribution en drachmes de 1982 a été versée, mais aucune indication n'a été donnée quant à la date de versement de celle de 1983.

2.2. Le Secrétariat a pris part, en très bonne place, à la Journée des Nations Unie, célébrée avec éclat par le Gouvernement grec, le 24 octobre dernier.

L'Unité et le PAM ont bénéficié, à cette occasion, de la diffusion d'informations élogieuses de la part des mass-média.

2.3. Le Secrétariat a organisé directement ou a participé à diverses réunions relatives au PAM, notamment :

- Réunion à Split (Yougoslavie) des représentants des Points focaux des PAP. Cette réunion a permis, en collaboration avec les représentants des Etats, de redéfinir le cadre des activités futures des PAP et de sélectionner un certain nombre d'actions prioritaires qui ont fait l'objet d'un document qui a servi de bases aux propositions à soumettre à la prochaine réunion des Parties. A cette occasion, il faut encore souligner l'importance de l'effort de la Yougoslavie en faveur de ce programme.

- Réunion du Comité pour la révision du Règlement intérieur des Parties contractantes. Cette réunion a eu lieu au siège de l'Unité à Athènes : elle a adopté un rapport où sont formulées ses propositions et qui sera soumis aux Parties à la prochaine réunion, pour décision.

- Le Secrétariat a été représenté à une réunion du Plan Bleu à Arles, à celle organisée à Rome par l'OMS dans le cadre de MED-POL et à celle du CSIEM à Cannes sur la pollution en Méditerranée. Pour cette dernière réunion, le Secrétariat a contribué aux frais de participation de certains experts ayant travaillé dans MED-POL I.

2.4. Enfin, le Secrétariat a dû fournir un gros effort pour la préparation rapide des documents à soumettre à la prochaine réunion ordinaire des Parties qui doit se tenir fin février 1983.

Ce sont des projets de documents qui sont soumis au Bureau, en cette réunion, pour examen et décision s'il y a lieu.

3. Lieu et date de la 3ème Réunion ordinaire des Parties contractantes

M. A. Manos informe le Bureau qu'il vient de recevoir une communication verbale de l'Ambassadeur de Yougoslavie à Athènes, l'informant que le Gouvernement Yougoslave a approuvé définitivement l'invitation à tenir la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes (3ème réunion) à Dubrovnic, à la date fixée par la Réunion de Cannes, soit du 28 février au 4 mars 1983.

Le Bureau prend note avec satisfaction de cette communication et demande au Secrétariat d'étudier les aspects matériels de l'accès des transports aériens et terrestres des délégations des Parties contractantes au lieu de la Réunion. Une note d'information serait envoyée à tous les Pays membres, dans des délais suffisants pour leur permettre d'organiser le voyage de leurs délégations.

Si certains arrangements spéciaux apparaîtraient nécessaires pour faciliter ce voyage, le Secrétariat est prié d'y pouvoir en coopération avec le Pays hôte, en tant que de besoin.

4. Ordre du jour provisoire de la 3ème Réunion des Parties contractantes et son commentaire

Les documents y relatifs sont examinés par le Bureau qui y a apporté certaines modifications. Le Bureau, après ces modifications, adopte les textes à envoyer aux Parties.

Les principaux points discutés ou amendés par le Bureau sont:

- la composition du Bureau à élire, qui doit être conforme au règlement intérieur actuel; ce règlement s'applique tant qu'il n'a pas été modifié par la prochaine Réunion ordinaire;
- l'organisation des travaux qui se dérouleraient, suivant la proposition du Secrétariat, dans deux groupes pléniers : la Réunion plénière et un Comité plénier. Cela n'empêcherait pas des réunions traditionnelles comme celle des Présidents de délégations ou de Comité ad hoc constitués par la Réunion;
- la distribution des sujets de discussions entre la Plénière et le Comité plénier;
- le calendrier des travaux qui a été établi en tenant compte de la limitation de la durée de la Réunion à cinq jours seulement.

Le Bureau a demandé également que certains documents supplémentaires soient soumis à la Réunion pour information.

5. Programme pour les années 1984 et 1985 et prévisions budgétaires y relatives

5.1 Ce programme est exposé dans le projet de rapport du Directeur Exécutif à la Réunion.

Le Bureau a étudié ce projet, tant du point de vue formulation, que du point de vue du contenu, notamment pour le programme et ses implications budgétaires.

Le rapport du Directeur Exécutif exprime le point de vue du PNUE et ne peut appeler de décisions du Bureau; son étude par ce dernier a pour but de faire connaître au PNUE certaines réactions probables des Parties contractantes à ces propositions, afin d'éviter des discussions inutiles ou des demandes d'information complémentaires au cours de la Réunion. C'est dans cet esprit que le Bureau a fait connaître au Coordonnateur son sentiment sur le projet de texte qui lui a été soumis et a suggéré certaines modifications, clarifications ou additions.

Ces suggestions portent sur le libellé des paragraphes suivants du projet de rapport qui lui a été communiqué :

4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 14 ter, 25., 26., 27., 28., 29., 31., 32., 33., 34., 35., 37., 49., 50., 61., 69 bis, 72., 79., 80., 83., et 84.

5.2. Commentaires relatifs au programme proposé

Le programme proposé apparaît dans la ligne des décisions déjà prises par les Parties contractantes dans des Réunions précédentes en ce qui concerne les MED-POL, les PAP et le Plan Bleu, le centre de Malte et les zones spécialement protégées. On ne peut qu'en approuver la teneur tout en insistant à nouveau sur la nécessité d'associer plus étroitement les Etats à certaines études et de les inciter à prendre leurs pleines responsabilités dans tous les secteurs de la lutte contre la pollution dans leurs eaux territoriales. C'est dans cet esprit que certaines modifications du texte de rapport ont été suggérées.

Dans les domaines de la coopération et de la formation il y aurait beaucoup à faire dans la conception d'actions qui seraient assumées par les Parties contractantes, soit collectivement, soit bilatéralement. Un document a été préparé par le Bureau dans ce sens pour être soumis à la prochaine Réunion.

Les activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique pour obtenir son appui au Plan d'action pour la Méditerranée ont eu, également, l'assentiment du Bureau.

Dans le domaine de la mise en oeuvre de la Convention cadre et des Protocoles qui en découlent, le Bureau a noté avec intérêt les propositions du Secrétariat, mais il pense qu'actuellement, l'action la plus urgente est de demander aux Parties contractantes de ratifier rapidement le Protocole sur la pollution tellurique et de préparer toutes les propositions nécessaires pour sa mise en oeuvre conformément aux articles 5, 6 et 7 du dit protocole.

5.3. Commentaires relatifs au budget des dépenses

Les propositions de dotations budgétaires ont appelé les remarques suivantes de la part du Bureau :

Coordination

Les dotations demandées paraissent acceptables compte tenu d'une progression qui ne dépasse pas 10%.

Réunions

Les prévisions paraissent acceptables, cependant, il serait nécessaire de prévoir une Réunion extraordinaire restreinte en 1984 et, pour cela, ajouter 23.000 \$ aux prévisions de 1984.

MED-POL II

Les chiffres demandés sont stabilisés à 1,200.000\$ par an. Le montant est assez important pour nécessiter un document justificatif détaillé, tant pour les dépenses déjà effectuées que pour celles envisagées.

Plan Bleu

Etant donné les activités proposés par le Bureau pour 1983, on pourrait envisager quelques économies en cours d'année. Les budgets de 1984 et 1985 apparaissent assez importants pour nécessiter une justification détaillée et un examen approfondi.

Centre de Malte

Les progressions du budget, en 1985, semblent insuffisantes (inflation). Quant au chiffre global, il y a lieu de demander une étude détaillée et chiffrée des différentes hypothèses de fonctionnement et de services à rendre.

P.A.P.

Les montants demandés sont basés sur les travaux de la dernière réunion des Points focaux à Split, dont les conclusions ne sont pas parvenues au Bureau.

Centre de Tunis pour les zones spécialement protégées

Les propositions restent celles des budgets précédents reportées. Le Bureau n'a pas d'observation à ce sujet.

Autres dépenses

Le Bureau estime que les montants demandés sont acceptables et n'appellent pas d'observation de sa part.

6. Situation financière et trésorerie

Après avoir pris connaissance du projet de programme et du budget de dépenses pour 1984 et 1985, le Bureau a étudié la situation financière générale et celle de la trésorerie du Secrétariat du PAM.

Il a pris connaissance de l'évaluation de la situation à fin 1982, telle que présentée par le Secrétariat. (Annexe II).

Il a également examiné les prévisions de recettes pour 1984 et 1985, ainsi que les hypothèses qui les justifient.

- 6.1. Il constate que les liquidités en caisse s'élèvent, au 31.12.82, à 1,016.000 \$, dont 900,000 "engagés" pour des dépenses sur le budget 1983 et 116,000 non engagés.
- 6.2. Il constate aussi que les arriérés de contributions à recevoir s'élèveront à 1,420.000 \$ au 31.12.82.

- 6.3. Les dépenses effectuées en 1982, conformément aux autorisations budgétaires, s'élèvent à 2,732.600 contre 3,412.500 autorisées au budget.
- 6.4. Les recettes prévues en 1984 et 1985 s'élèvent respectivement à 3,250.000 et 3,740.000, reflétant une progression moyenne des contributions de 15%, correspondant à une progression du même ordre des dépenses, justifiée par un taux probable d'inflation annuelle de 10% à 11% et un taux de croissance des activités de 4 à 5%. Ces hypothèses semblent raisonnables et acceptables par le Bureau.
- 6.5. Il résulte de ce qui précède que les disponibilités du Secrétariat et du PAM pour la période 83, 84 et 85, peuvent être estimées aux chiffres ci-après, en admettant qu'à partir de 1983, les arriérés de règlement des contributions, ne dépasseront pas 400,000 \$. Il a été supposé également, que les intérêts des avoirs du Fonds de la Méditerranée resteront constants par suite des effets opposés de la diminution des intérêts, mais de l'augmentation des avoirs par récupération des arriérés.

Les tableaux en annexes III et IV donnent les chiffres du budget en recettes et dépenses, ainsi que la situation de la trésorerie à fin de chacun des exercices 1983 - 1984 et 1985.

- 6.6. Le Bureau appuie le point de vue du Secrétariat sur la nécessité de disposer, à la fin de chaque exercice, d'un fonds de roulement permettant la continuité du financement des dépenses d'administration et d'exécution des projets en cours, déjà engagés durant six mois. Soit un fonds de roulement de l'ordre d'un million de dollars U.S.
- 6.7. Le Bureau constate qu'actuellement (fin 1982), la situation de la trésorerie est satisfaisante par suite de la prudence dans l'engagement des dépenses de projets, rendue nécessaire par le retard considérable de rentrée des contributions.

Le Bureau renouvelle donc sa recommandation aux Parties contractantes, d'assurer le règlement des contributions avant le 1er juin de chaque exercice, et, à cet effet, de faire adopter par chacun de leurs gouvernements, des procédures de caractère permanent et quasi automatique.

- 6.8. En conséquence de ce qui précède, le Bureau recommande aux Parties contractantes d'approuver les enveloppes proposées par le Secrétariat pour les dépenses et pour les recettes.

7. Revue des résultats obtenus en 1981 et 1982

Arrivant au terme de son mandat et avant de clôturer sa réunion qui, sauf élément nouveau, sera la dernière qu'il tiendra avant la 3ème Réunion ordinaire des Parties contractantes, le Bureau croit bon de jeter re-trospectivement un coup d'oeil d'ensemble sur les activités et résultats des deux années (1981-1982) qui se seront écoulées entre les 2ème et 3ème Réunions ordinaires des Parties, ainsi que de rendre compte, succinctement, de sa propre activité durant cette même période.

7.1. Déroulement du programme arrêté par la 2ème Réunion des Parties contractantes à Cannes (2-7 mars 1981).

7.1.1. Transfert du siège du Secrétariat à Athènes

Le transfert a eu lieu au mois d'août et septembre 1982. Les locaux du siège ont été inaugurés le 1er octobre 1982 par le Directeur Exécutif du PNUE, en présence du Ministre de l'Environnement du Gouvernement grec et du Bureau des Parties contractantes. Le compte rendu de cette cérémonie figure dans le compte rendu du Bureau du 1-10-1982.

Le Bureau tient à exprimer ses remerciements au Gouvernement grec au nom des Parties contractantes et espère que la ratification de l'accord de siège, la signature du loyer du siège ainsi que l'organisation des rapports du Secrétariat avec le Gouvernement grec seront acquises très prochainement.

7.1.2-Réunions

Elles se sont déroulées suivant les prévisions du programme:

- Réunion extraordinaire des Parties à Genève (29 mars-1er avril 1982).
- Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption du Protocole des zones spécialement protégées (2 et 3 avril 1982).
Réunion du groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour MED-POL à Athènes (28 septembre - 2 octobre 1981).
- Réunion d'évaluation sur les programmes d'actions prioritaires (PAP) à Genève (3 et 4 novembre 1981).
- Réunion d'un groupe d'experts gouvernementaux pour la révision du règlement intérieur à Athènes (29 et 30 novembre 1982).
- Réunion des représentants des Points focaux des PAP à Split (6 au 8 décembre 1982).
- Réunion du Bureau au Secrétariat les 23-24 septembre 1981, 17-18 décembre 1981, 12-13 février 1982, 28 mars 1982, 10-11 juin 1982, 30 septembre - 1er octobre 1982 et 12-13 décembre 1982.

Toutes ces réunions ont donné lieu à l'établissement de rapports ou comptes-rendus qui ont été communiqués aux Parties contractantes.

- la réunion extraordinaire des Parties, à mi-parcours, a décidé du réajustement des prévisions budgétaires pour 1983, à la lumière de la situation financière au 31-12-1981 et après réexamen de l'avancement des programmes.
- les réunions du Bureau avec le Secrétariat ont été marquées par des échanges de vues fructueux sur le déroulement du programme, en fonction des disponibilités de la trésorerie qui ont été, en 1981, dangereusement insuffisantes. Les comptes rendus des réunions du Bureau, adressés à toutes les Parties, ont permis à ces dernières de se tenir au courant des activités du Secrétariat et des principaux événements ou difficultés qui les ont marquées.

La Conférence des plénipotentiaires du 2 et 3 avril 1982 a décidé l'adoption d'un Protocole sur les zones spécialement protégées. Quinze pays ont participé à cette Conférence, et huit pays ont signé le protocole immédiatement après sa clôture.

La réunion du groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour MED-POL a adopté des recommandations relatives à la mise en oeuvre de MED-POL phase II dans ses deux volets de monitoring et de recherche. Les directives adoptées ont pour but d'uniformiser les procédures de monitoring pour en rendre les résultats comparables et cohérents.

Les deux réunions relatives aux PAP ont eu pour but de donner suite, concrètement, aux recommandations de la Réunion de Cannes.

Enfin, la réunion d'experts pour la révision du Règlement intérieur a remis un rapport qui servira de base aux travaux de la prochaine Réunion ordinaire des Parties.

7.1.3. Plan Bleu

Malgré les difficultés rencontrées en 1981, - financières et de coordination - non imputables aux responsables de cette activité, le Plan Bleu a bien progressé, surtout en 1982. En effet, 12 expertises, dont 5 en état définitif et 7 en cours de mise en forme finale avant la mi-1983, constituent un acquit exploratoire décisif pour la 2ème phase. 12 séminaires de fin d'expertise ont été tenus pour discuter la teneur et les conclusions de chacune de ces expertises.

La coopération des Etats s'est manifestée pour la décision de certains d'entre eux de recevoir ces séminaires et d'en supporter une partie des frais. (Tunisie, Grèce, Yougoslavie, Espagne, France).

Le Bureau estime, en accord avec les responsables du Plan Bleu, qu'au stade actuel et avant d'entreprendre la 2ème phase, il est nécessaire d'associer tous les Etats membre à un effort de réflexion et de discussion à partir des résultats déjà obtenus. Il est proposé qu'une partie de l'année 1983 soit consacrée à cet exercice, sous réserve de ce que proposera la prochaine réunion des Points focaux du Plan Bleu, prévue fin janvier 1983.

Il est noté aussi que le système de collecte et de traitement de données relatives au bassin méditerranéen a conduit à des résultats au-delà de ce qu'on en attendait.

7.1.4. Actions prioritaires

Ce volet du programme d'action pour la Méditerranée a souffert du manque de soutien financier du PNUD. Aussi, la Réunion de Cannes avait elle recommandé une réorientation de ce programme, pour tenir compte de l'absence de moyens financiers en rapport avec l'ambition des projets initiaux.

Les années 1981 et 1982 ont été consacrées à cette reconversion douloureuse mais nécessaire. La dernière réunion des Points focaux à Split semble avoir défini cette réorientation pour laquelle les crédits demandés en 1983-1984 et 1985 ont été recalculés.

La liaison nécessaire de ce programme avec le Plan Bleu a été étudiée et des mesures appropriées ont été proposées. Une mention spéciale doit être faite du soutien constant et considérable accordé par le Gouvernement Yougoslave à ce programme dont il supporte les frais de logement et de personnel permanent.

7.1.5. MED-POL

La Réunion de Cannes, en 1981, avait décidé la clôture de MED-POL I et la mise en oeuvre d'un programme MED-POL II, plus général et contraignant que le précédent, conformément aux directives de l'annexe V au rapport de la sus-dite Réunion.

Ce programme comportait deux volets : la surveillance continue de la pollution ou monitoring et la recherche.

L'exécution de ce programme, durant les deux années 1981 et 1982, a rencontré deux genres de difficultés : d'abord les crédits ont manqué, faute de trésorerie, en 1981; puis la mise en oeuvre du monitoring par les Etats n'a pu se réaliser en temps utile, faute d'infrastructure et de crédits dans la plupart de ces Etats.

Des flottements dans la coopération entre l'Unité de coordination du Secrétariat et les structures nationales compétentes ont été aussi la cause des retards.

Le Bureau a étudié les différents aspects du problème et a abouti à la conclusion que les recommandations du groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour les MED-POL ont eu un caractère technique et scientifique, mais on a négligé l'aspect structurel pour lequel le groupe s'est déclaré incompetent. Cet aspect structurel aurait dû être soumis à la réunion extraordinaire de Genève, en mars 1982, pour décision par les Parties contractantes.

Pour remédier à cette situation et en raison des difficultés de procédure qui pourraient naître de la formalisation d'un accord entre les Etats et le PNUE, le Bureau propose que l'adhésion de chacune des Parties contractantes à une forme unique de présentation du projet de monitoring de ses eaux territoriales soit notifiée par lettre au Secrétariat qui en prendrait acte et exprimerait son accord par une lettre répondant à celle qu'il recevrait de chaque Etat.

Le Bureau propose donc que la 3ème Réunion ordinaire des Parties contractantes adopte une résolution qui pourrait être libellée comme suit :

" La Réunion, ayant pris connaissance du rapport du Bureau concernant la mise en oeuvre du monitoring des eaux territoriales dans le cadre du MED-POL II, demande à chacune des Parties contractantes de définir les structures nationales qui seront en charge du monitoring dans leurs eaux territoriales et d'arrêter un projet de monitoring qui serait communiqué à l'Unité de coordination de MED-POL dans le Secrétariat. Ce projet de monitoring doit être en conformité avec les directives arrêtées par le groupe de travail de la coordination scientifique, et technique pour MED-POL, afin d'assurer l'uniformité des données à recueillir dans tout le bassin méditerranéen. Une partie du document doit répondre à un modèle uniforme tandis qu'une autre partie pourra varier en fonction des conditions particulières à chaque pays."

Par ailleurs, en vue d'assurer des conditions optimales de coopération, il sera nécessaire que des informations périodiques, au moins semestrielles, soient diffusées aux Parties contractantes concernant les activités de l'Unité de coordination en matière d'utilisation des crédits alloués au monitoring et à la recherche dans MED-POL, notamment pour l'équipement des laboratoires et pour les projets de recherche en cours.

Il y a lieu de signaler, enfin, un effort très louable pour tirer parti des résultats de MED-POL I et pour liquider cette première phase sans créer une discontinuité par rapport à la deuxième phase.

7.1.6. Zones spécialement protégées

Un rapport d'expert a été établi sur l'initiative du Secrétariat concernant la création d'un Centre en Tunisie. Aucune proposition concrète d'action n'a été établie jusqu'à ce jour dans ce domaine.

7.2. Autres activités

Le Secrétariat a saisi les Parties d'un rapport sur l'exploration off-shore et d'un autre sur le Fonds inter-étatique de garantie. Des lettres ont été adressées aux Parties contractantes pour leur demander de ratifier les Protocoles sur la pollution tellurique et sur les zones spécialement protégées. Ces ratifications n'ont pas encore été acquises, sauf celles de la Tunisie et de la France pour le premier de ces protocoles.

7.3. Questions financières

Les retards dans le versement des contributions et les difficultés de trésorerie qui en ont découlé ont été une préoccupation constante du Secrétariat et du Bureau. La situation courant 1981 a été souvent critique et a retardé le déroulement des activités. La situation s'est améliorée en 1982. Pour plus de détails, on se référera au paragraphe relatif à la situation financière et aux comptes rendus annexés aux rapports du Bureau et de la Réunion extraordinaire à Genève en 1981.

La question de la révision des bases de calcul de la contribution des Etats membres est restée en suspens.

7.4. Fonds des N.U. pour la Méditerranée et solutions alternatives

En vertu du mandat donné par la Réunion de Cannes au Bureau pour étudier des solutions alternatives, quant à la gestion des fonds consacrés aux activités du PAM, le Bureau a étudié les documents établis par le Secrétariat et a proposé un mode de gestion dont les principes sont exposés dans le compte rendu de la réunion du Bureau en février 1982.

Un document a été établi que le Bureau fera distribuer pour information aux Parties. Le projet n'a pas été considéré comme acceptable par le PNUE en raison des règlements des N.U.

Il reste qu'un revirement est possible dans la politique des N.U. ce qui rend utile la considération d'un tel projet et sa discussion pour une suite éventuelle.

Il serait également souhaitable que, dans plusieurs domaines, des décisions intéressant le PAM soient prises par le Secrétariat, en accord avec le Bureau et que l'autorisation de Nairobi ne soit pas une condition toujours nécessaire.

7.5. Coopération, formation et information

Le Bureau a étudié les différents aspects de ces actions et a établi un document qui sera distribué aux Parties contractantes à leur prochaine Réunion ordinaire.

7.6. Conclusions

7.6.1. Dans l'ensemble, le Bureau estime que des progrès sensibles ont été accomplis durant cette période dans la coopération méditerranéenne et dans la gestion des programmes d'action comme en témoignent les faits suivants :

- tous les pays méditerranéens, sauf l'Albanie, sont actuellement Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à l'un de ses Protocoles. L'Albanie a paru, récemment, s'intéresser à notre mouvement et a demandé des informations sur les instruments contractuels et sur les actions entreprises.

- deux protocoles additionnels ont été adoptés par des Conférences de plénipotentiaires et sont en voie de ratification.
- la cohésion entre les Parties contractantes ne s'est jamais démentie et paraît se renforcer au fil des réunions qui leur permettent d'évaluer l'effort accompli et celui à accomplir vers le but poursuivi, qui est la protection de l'environnement marin commun contre la pollution.
- le Secrétariat et l'Unité de coordination sont installés à Athènes, dans un des pays méditerranéens Partie contractante.
- plusieurs pays (Grèce, Espagne, Tunisie, Yougoslavie, France) ont reçu des séminaires de confrontation du Plan Bleu et ont contribué aux frais de ces réunions.
- les pays qui ont reçu des Centres d'activité du PAM (France, Malte, Yougoslavie) continuent à les soutenir et à contribuer à leurs frais.
- les projets conjoints d'assistance technique aux pays méditerranéens pour l'étude des installations de déballastage pour les navires, ont été montés par des Parties contractantes (CEE, Italie) avec des Organisations internationales.

7.6.2. La coopération entre le Bureau et le Secrétariat s'est développée dans une atmosphère de compréhension et d'entraide. Elles ont permis un suivi du déroulement des programmes et une concertation dans le transfert du siège de Genève à Athènes et dans certains choix d'équipement du nouveau siège. Malheureusement, certains choix ou décisions ont échappé au Bureau, comme celui du matériel d'informatique ou celui d'ouverture d'un recrutement ; ils ont été traités directement à Nairobi où les décisions sont prises. Il est important que, dans l'avenir, de telles décisions soient prises à Athènes, en concertation avec les Parties contractantes représentées par le Bureau ou en leurs réunions ordinaires.

Il est souhaitable qu'à l'avenir, au moins deux réunions du Bureau par an aient lieu et que leurs comptes-rendus soient assez détaillés pour que les Parties contractantes, qui doivent en être saisies, soient constamment informées des activités en cours.

7.6.3. Le Bureau a noté avec satisfaction que des groupements nationaux, régionaux ou internationaux ont manifesté leur désir de coopération aux activités du PAM, tels que la Réunion méditerranéenne des Chambres de Commerce et d'Industrie, l'Association des armateurs de Grèce, le Secrétariat inter-municipal pour la protection de la Méditerranée, l'ALECSO.

8. Adoption du compte-rendu de la Réunion

Après avoir achevé l'examen des points de l'ordre du jour, le Bureau a discuté le compte-rendu de sa réunion et l'a adopté.

9. Clôture de la Réunion du Bureau

Le Président du Bureau a déclaré la réunion close à 18 heures, le 14 décembre 1982.

LISTE DES ANNEXES

- I Ordre du jour de la réunion du Bureau
- II Situation au 31 décembre d'après le Secrétariat
- III Budgets 1983 - 1984 - 1985
- IV Prévisions de trésorerie fin 82 - 83 - 84 - 85
- V Projet de gestion des fonds du PAM
- VI Projets d'actions coopératives.

ANNEXE I

Réunion du Bureau des Parties Contractantes
Athènes, 13-14 décembre 1982

ORDRE DU JOUR

1. - Compte rendu du coordonnateur sur les activités octobre-décembre 1982.
2. - Lieu et date de la 3ème Réunion ordinaire des Parties contractantes.
3. - Ordre du jour provisoire de la 3ème Réunion des Parties contractantes et de son commentaire (Annexe I).
4. - Programme pour les années 1984 et 1985 et prévisions budgétaires y relatives (Annexe II).
5. - Situation financière et de trésorerie, perspective de contributions des parties pour 1984 et 1985.
6. - Rapport sur les activités du Bureau des Parties contractantes en 1981 et 1982.
7. - Autres questions.
8. - Adoption du compte-rendu de la réunion.
9. - Clôture de la réunion.

ANNEXE II

Budget 1982

=====

	1982 approuvé	1982 engagé	1983 engagé
<u>SECTION I</u>			
Chapitre 1	Coordination	864.300	
Chapitre 2	Réunions	136.800	
		<u>1.001.100</u>	491.000
Chapitre 3	Med Pol	1.000.000	206.000
Chapitre 4	Med Pol		
Chapitre 5	Centre de Malte	345.600	203.000
Chapitre 6	Formation	80.000	--
<u>SECTION II</u>			
Chapitre 1	Plan Bleu	540.800	551.000
Chapitre 2	PAP	320.000	24.000
Chapitre 3	Zones protégées	125.000	--
		<u>3.412.500</u>	<u>900.000</u>
	TOTAL	2.732.600	
		=====	=====

ANNEXE III

Budgets des années 1983-1984-1985

Dépenses

- Section I
 - Ch.1 Secrétariat et coordination
 - Ch.2 Réunions
 - Ch.3 MED-POL monitoring et recherche
 - Ch.4 Centre de Malte
 - Ch.5 Formation et coopération
- Section II
 - Ch.1 a) Plan Bleu
 - b) Données méditerranéennes
 - Ch.2 PAP
 - Ch.3 Zones spécialement protégées.
- Frais financiers 13%

	1983	1984	1985
	645	730	755
	150	127	160
	1.200	1.200	1.200
	400	440	480
	80	105	85
	544	700	840
	---	100	150
	380	430	470
	125	200	200
	400	465	505
	3.924	4.497	4.845

Recettes

- I Contributions
 - P N U E : 100
 - Etats : 2.314
 - C E E : 500
 - Pays hôte : 450
 - Total des contributions : 3.364
- II Intérêts financiers : 300
- III Prélèvement sur la réserve pour balance : 260

	1983	1984	1985
	100	115	130
	2.314	2.660	3.060
	500	575	660
	450	450+	450+
	3.364	3.800	4.300
	300	300	300
	260	397	245
	3.924	4.497	4.845

SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE

1. - Avoir du programme au 31-12-82

1.1. - Disponibilités existantes dans le Fonds :		
- engagées pour 1983 :	\$	900.000
- non engagées :		<u>116.000</u>
		1.016.000
1.2. - Contributions impayées :		
- antérieures à 1982 :		505.096
- de 1982 :		<u>915.302</u>
		1.420.398
- à déduire contributions payées d'avance pour 1983 :		<u>10.567</u>
		1.409.831
Total des avoirs :		<u>1.409.831</u>
	\$	<u>1.016.000</u>

2. - Déficits des années 1983, 1984 et 1985 à prélever sur les avoirs ci-dessus :

1983	260.000 \$
1984	397.000 \$
1985	245.000 \$

3. - Retards de paiement à prévoir normalement à partir de 1983 :

400.000 \$

4. - Situation probable des avoirs disponibles dans le fonds en fin des exercices 83-84 et 85.

1983 :	2.425.831 - 400.000 = 1.765.831
1984 :	1.765.831 - 397.000 = 1.368.831
1985 :	1.368.831 - 245.000 = 1.123.831